



Traité Erouvin

Michna 1 - Chapitre 3

בְּכֹל מְעֻרְבִים וּמְשִׁתְּפִים, חוּץ מִן הַמַּיִם וּמִן הַמֶּלַח. הַכֹּל נִלְקַח
בְּכֶסֶף מַעֲשֵׂר, חוּץ מִן הַמַּיִם וּמִן הַמֶּלַח. הַנּוֹדֵר מִן הַמָּזוֹן,
מִתֵּר בַּמַּיִם וּבַמֶּלַח. מְעֻרְבִים לְגִזֵּיר בֵּינָן וְלִישְׂרָאֵל בְּתֵרוּמָה.
סְמִכּוּס אֹמֵר: בְּחֵלִין, לִכְהֵן בְּבֵית הַפְּרֶס. רַבִּי יְהוּדָה אֹמֵר: אֶף
בֵּין הַקְּבָרוֹת, מִפְּנֵי שֶׁהוּא יִכּוֹל לְחוּץ וְלֹא כֹל.

Tous [les aliments] sont valables pour faire un 'Erouv et un Chitouf, à l'exception de l'eau et du sel. Tous les aliments peuvent être achetés [à Jérusalem] avec l'argent du Ma'asser [Chéni], sauf l'eau et le sel.

Celui qui fait le vœu de ne consommer aucun aliment a le droit de boire de l'eau et de manger du sel. Il est permis pour un Nazir de s'associer à un 'Erouv fait de vin et pour un Israël (qui n'est pas Cohen) de s'associer à un 'Erouv fait de Térouma. Soumkhous dit que [dans ce dernier cas] il est nécessaire qu'il soit constitué de 'Houlin.

Il est permis pour un Cohen de participer à un 'Erouv déposé dans un champ [dans lequel se trouvent des débris] d'ossements. Rabbi Yehoudah dit que cela est permis même s'il est déposé dans un cimetière, car il peut y aller en restant « en dehors » et le manger.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions